

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Cabinet/ Organisme.....
Barreau.....
Adresse.....
.....
Téléphone.....
Télécopie.....
E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale (**impératif**)
Assujetti à la TVA en tant que personne physique
Numéro de TVA en cette qualité

FR _____ (11 chiffres)
Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité

FR _____ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Entretiens Communautaires

« LES PROCEDURES EUROPEENNES
NON CONTENTIEUSES »

Vendredi 18 juin 2010

Participation aux frais par personne : 175 euros TTC**

Avocat-stagiaire : 135 euros TTC**

Elève-avocat : 115 euros TTC**

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL
(pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de Paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu.

L'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement.

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

NOS MANIFESTATIONS

ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES

8 octobre - Droit européen de la famille : Les instruments de la coopération judiciaire

20 novembre - Les derniers développements du droit communautaire de la concurrence



Délégation des Barreaux de France

Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : 0032 2 230 83 31 - Fax : 0032 2 230 62 77
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu

« ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES »

LES PROCEDURES EUROPEENNES NON CONTENTIEUSES

La représentation d'intérêts auprès
des Institutions et Agences européennes

Vendredi 18 juin 2010

DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE

LES PROCEDURES EUROPEENNES
NON CONTENTIEUSES
Bruxelles - Vendredi 18 juin 2010

« Entretiens communautaires »

8 heures de formation validées III



DBF
Bruxelles
Délégation des Barreaux de France

VENDREDI 18 JUIN 2010

LES PROCEDURES EUROPEENNES NON CONTENTIEUSES

La représentation d'intérêts auprès des Institutions et Agences européennes

Cette journée d'Entretiens Communautaires organisée par la Délégation des Barreaux de France dressera un panorama des diverses procédures non contentieuses devant les institutions et organes de l'Union européenne au lendemain de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

De hauts fonctionnaires chargés de la conduite de ces procédures au sein des institutions (Commission européenne, Parlement européen, agences) interviendront afin de présenter, de manière pratique, ces procédures alternatives.

Ces intervenants institutionnels feront le point sur les procédures de plaintes et présenteront les actions possibles auprès du Médiateur européen ainsi que l'intérêt des pétitions devant le Parlement européen. Les procédures non contentieuses devant des agences spécialisées, de plus en plus présentes au sein de l'Union européenne, seront expliquées aux avocats participants.

Enfin, les questions de l'accès aux documents des institutions et celle du nouveau rôle de l'avocat en matière de lobbying dans cette perspective non contentieuse seront abordées.

8 heures
de formation
validées !

« ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES » LES PROCEDURES EUROPEENNES NON CONTENTIEUSES

9h15 - 9h30 : **Propos introductifs**

Dominique VOILLEMOT, Président de la Délégation des Barreaux de France

9h30 - 10h15 : **Les plaintes devant la Commission européenne**

- **Le dépôt de plaintes**
- **Les plaintes en matière de concurrence**
- **Les plaintes en matière d'anti-dumping**

10h15 - 10h30 : Débat

10h30 - 10h45 : Pause

10h45 - 11h30 : **Les plaintes devant le Médiateur européen**

11h30 - 11h45 : Débat

11h45 - 12h30 : **Les pétitions devant le Parlement européen**

12h30 - 12h45 : Débat

12h45 - 14h00 : Déjeuner sur place

14h00 - 14h45 : **L'accès aux documents des institutions européennes**

14h45 - 15h00 : Débat

15h00 - 15h15 : Pause

15h15 - 16h15 : **Les recours auprès de différentes Agences européennes**

- **Office d'enregistrement des marques et des dessins ou modèles de l'Union européenne (OHMI)**
- **Agence européenne des médicaments (EMA)**
- **Agence européenne des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)**
- **Agence européenne des produits chimiques (ECHA)**

16h15 - 16h45 : **L'activité de lobbying par l'avocat**

Dominique VOILLEMOT, Président de la Délégation des Barreaux de France

16h45 : Propos conclusifs

PROGRAMME PROVISOIRE